



GALIMMO - Communiqué normé de la Note en réponse

September 24, 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2024

GALIMMO SCA

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ GALIMMO SCA SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

Initiée par la société Carmila

MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION EN RÉPONSE

PRIX DE L'OFFRE : 14,83 euros par action Galimmo SCA

DURÉE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation

Le présent communiqué est établi et diffusé par la société Galimmo SCA (la « **Société** ») en application de l'article 231-27, 3° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »).

A l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée faisant l'objet du présent communiqué, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4, II du code monétaire et financier sera mise en œuvre et les actions de la Société qui n'auront pas été apportées à l'offre publique d'achat simplifiée seront transférées à Carmila, moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre publique d'achat simplifiée.

Paris, France, le 24 septembre 2024 – En application de la décision de conformité de l'AMF en date du 24 septembre 2024 relative à l'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la Société au prix de 14,83 euros par action initiée par Carmila (l'« **Offre** »), la Société annonce avoir obtenu le visa de l'AMF sur la note d'information établie en réponse à l'Offre le 24 septembre 2024.

La note d'information en réponse publiée par la Société a reçu le visa n°24-412 de l'AMF, en date du 24 septembre 2024.

L'Offre sera ouverte pour une période de 10 jours de négociation. Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Le document reprenant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société a été déposé auprès de l'AMF le 24 septembre 2024 et sera mis à la disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La note d'information en réponse visée par l'AMF est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.galimmo-sca.com) et peut être obtenus sans frais auprès de Galimmo SCA (37 rue de la Victoire, 75009 Paris)

Avertissement

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est ni une offre d'achat, ni une sollicitation d'une offre pour la vente d'actions de la Société ou une offre de vente, dans aucun pays, y compris en France.

L'Offre est faite exclusivement en France. Les documents relatifs à l'Offre (en ce compris la note d'information en réponse) ne sont pas destinés à être distribués dans des pays autres que la France ou rendus accessibles aux résidents de tels pays à moins que la loi et la réglementation qui leur sont applicables ne le leur permettent, sans qu'aucune formalité ou publicité ne soit requise de la Société.

La Société rejette toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions qui lui sont applicables.

Pièce jointe

- [Galimmo - Communiqué normé de la Note en réponse](#)